

Insidens propose un changement de braquet en matière de pollution

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DE LA PRÉVENTION À LA RÉPRESSION...

Malgré une intensification des moyens sur le département pour assurer la collecte et le traitement des déchets, avec notamment la création du Sidevam 976, de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) ou bien encore des quais de transfert, il n'est pas rare de retrouver sur le bord des routes des décharges improvisées avec bien souvent, des monstres abandonnés. Les monstres sont ces ballons d'eau chaude, les machines à laver, les réfrigérateurs, etc, qui pourtant doivent être repris par les revendeurs en cas de nouvel achat. Toutefois, comme aux Hauts Vallons à Mamoudzou, les entrepreneurs à la tête de chantiers, n'hésitent plus à se débarrasser de ces encombrants sur les trottoirs lorsque le quai de transfert de Hamaha se situe à quelques dizaines de mètres. Face à cette situation où les mauvaises habitudes et la bêtise ont la vie dure, Insidens envisage une solution intéressante. "Période estivale oblige, l'association Vacances Propres a récemment lancé la 45ème édition de la campagne nationale de prévention des déchets sauvages. Une initiative qui va dans le sens du récent durcissement de la législation en la matière : depuis mars dernier (décret 2015-



337), l'abandon, le jet ou le déversement « sauvages » de déchets peuvent faire l'objet d'une amende allant jusqu'à 450 euros (contre 150 auparavant). Cette évolution réglemen-

taire témoigne de la volonté des pouvoirs publics de lutter contre ce fléau environnemental et sanitaire. Et si ce décret était appliqué par les élus à Mayotte, afin de rapidement faire évoluer les comportements et améliorer la propreté de l'île ?" s'interroge le cabinet de conseil en management et en organisation auprès des entreprises privées ou publiques et des collectivités territoriales, afin de leur permettre de s'adapter aux différents changements qui peuvent intervenir dans leur environnement. En effet, en métropole, l'association Vacances Propres a choisi des images fortes ainsi qu'un message clair et efficace (« Vous pouvez laisser une plus belle trace sur terre »). Un slogan qui rappelle également aux vacanciers dont les mauvais comportements dénoncés devraient être sanctionnés partout, que certains déchets peuvent mettre plusieurs décennies à se dégrader, notamment les sacs plastique !

Dans cet esprit, Insidens propose : "à Mayotte, le dépôt sauvage de déchets est pratiqué quotidiennement. Dans certains cas, il s'agit d'indifférence ou de méconnaissance des dangers environnementaux. Dans d'autres cas, les habitants abandonnent leurs déchets faute de poubelle ou de bac disponible à proximité immédiate, que ce soit en ville, sur la plage ou dans les espaces verts. D'autres le font délibérément. Néanmoins, quelle que soit l'origine de ces gestes nocifs pour l'environnement et la santé publique, ils ne sont actuellement jamais sanctionnés par les pouvoirs publics ! Or après quelques amendes forfaitaires de 68, 180, voire même 450 euros, nul doute que l'abandon sauvage de déchets se réduirait considérablement ! Les agents de police municipaux

peuvent dresser ce type de contre-

vention, il revient donc aux élus d'impulser la dynamique nécessaire." La prévention a jusqu'à présent été employée, le cabinet envisage donc de passer aujourd'hui à la répression. C'est pourquoi il ajoute : "une telle évolution poserait un jalon significatif vers une amélioration de la propreté du territoire, le bon comportement des usagers constituant l'un des éléments clés dans le succès d'une politique de gestion des déchets. Néanmoins, comme le montre la 3ème édition du Baromètre des déchets de Mayotte, les habitants de l'île au Lagon font des efforts (progression des gestes de tri) mais c'est encore insuffisant. Qui sera le premier élu de Mayotte à prendre les sanctions envers les contrevenants telle que la loi le permet ? L'avenir le dira."

Le message est lancé, sera-t-il entendu ? Il faudra attendre pour le savoir. Cependant, l'identification des pollueurs étant désormais possible, il serait ainsi sans doute bon que ce décret s'applique au département afin d'inverser une tendance aux conséquences inéluctables. Qui plus est, Mayotte est aujourd'hui RUP et les normes européennes devront faire leur apparition à travers leur respect. Ainsi, demain, un jeteur de poubelles pourrait bien être verbalisé jusqu'à 450 euros alors que la taxe de ramassage des déchets de 75 euros sera prochainement applicable de manière forfaitaire à tous les foyers fiscaux de l'île. Avec elle, la population acceptera sans doute moins facilement de regarder les contrevenants alors que chacun sera ponctionné directement au porte-monnaie pour plus de propreté. A suivre...

SB

Vos plats préférés livrés chez vous,
au bureau, où vous voulez !



+ DE 10 RESTAURANTS

Tempo **O camion BLANC** LE BOBOKA L'ORIENT EXPRESS



Serv-in.fr est la première et la seule société de Mayotte
qui vous livre les plats de plusieurs restaurants.

LIVRAISON
EN 30 - 45 MIN



Le n°1 de la livraison de repas à domicile

Commandez en ligne ...

0289 60 25 25

OUVERT
7 jours sur 7

De 6h30 à 13h30
et de 18h30 à 22h
Fermé le dimanche midi